

Prise de position commune entre la FAPERT (Fédération des associations des parents d'élèves de la Suisse romande et du Tessin) et le SER (Syndicat romand des enseignants) concernant la transition des élèves entre l'école obligatoire et le post-obligatoire.

Considérant la résolution «Orientation lors de la transition du secondaire I au secondaire II » de l'Assemblée des délégué-e-s du SER du 25 novembre 2017 et la position de la FAPERT à l'attention de la CIIP et des DIP d'octobre 2017, les deux associations demandent aux autorités scolaires cantonales et intercantionales de Suisse romande de :

1. Rendre obligatoire une formation du secondaire II académique ou professionnelle*.
2. Mettre en place dans toutes les écoles du secondaire I et II des centres de compétences chargés de gérer les procédures de transition, sous la responsabilité d'un-e professionnel-le en orientation, qui soutient les jeunes, leurs parents et les enseignant-e-s dans ce processus.
3. Créer un document de suivi à l'attention des parents, attestant les recherches et démarches effectuées par l'élève, et consultable par les enseignant-e-s.
4. Donner les ressources nécessaires aux centres d'information et d'orientation professionnelle pour permettre un accès facile et compatible avec les horaires des parents et des enseignant-e-s.
5. Prévoir dans la formation initiale et continue des enseignant-e-s des modules leur permettant d'acquérir les outils et les compétences nécessaires à leur niveau d'enseignement pour satisfaire aux exigences du PER en matière d'orientation.
6. S'engager rapidement dans une mutualisation des bonnes pratiques et moyens d'enseignements cantonaux, relatifs à l'orientation au Secondaire I, permettant un véritable accompagnement des élèves dans un processus de connaissances de soi et d'analyse de ses propres capacités. Ce dernier inclut pour l'élève un portfolio de ses connaissances et compétences générales liées au PER, respectivement au Lehrplan 21 pour les élèves germanophones.
7. Assurer une meilleure circulation des informations pour les parents et les enseignant-e-s concernant la transition entre le secondaire I et II, ainsi que les diverses filières de formation, les métiers existants et leur évolution.
8. Reconnaître en tant que formation continue attestée les visites des salons professionnels destinées aux enseignant-e-s et inviter les parents à s'y rendre régulièrement.
9. Mettre en place des mesures pour faciliter le changement de filière lors des six premiers mois de formation au secondaire II.
10. Garantir la prise en compte des besoins et des envies de tous les élèves, y compris ceux à besoin particulier, dans les offres de formation du secondaire II.

*selon la définition de la CDIP

Martigny, le 30 octobre 2018